

Ce sont les chiffres maximums. On suppose que le premier ministre d'alors ne ferait pas toutes ces nominations, mais même s'il en faisait un certain nombre, il est évident qu'il y aurait suffisamment de titres et, dans la plupart des cas, suffisamment d'émoluments pour plus de 100 membres du parti ministériel au cours d'une période de quatre ans. Sans aucun doute, c'est là une façon de répandre les faveurs du premier ministre.

Une voix: Oh, oh!

M. McCleave: Il faut attendre le retour du premier ministre. Je ne saurais vous être d'aucun secours.

M. Otto: Il y a toujours place pour un député de l'arrière-ban.

M. McCleave: C'est la voix d'un honnête député de l'arrière-ban. Le sort n'a pas été très généreux envers lui, mais il est toujours là pour mettre son mot et on sait qu'il existe.

L'hon. M. Ricard: Et toujours il parle d'or.

M. McCleave: Mon collègue signale une autre vertu du député; toujours il parle d'or, peu importe ce qu'il a à dire. Cependant, je prétends que l'organisation proposée comporte un favoritisme certain du premier ministre. Les députés de l'opposition ont aussi de l'appétit. Je ne l'aurais pas dit, mais selon mon banquier, qui a de l'influence sur moi, je devais parler franchement. De ce côté-ci, les députés ont aussi des charges et des difficultés. Notre ardeur au travail est la même, mais nous jouons de malchance dans cette lutte contre la pauvreté qu'un groupe a emporté si haut la main mais pas l'autre. Cette proposition, je le répète, permet à un seul homme d'user singulièrement de favoritisme, et elle ne sera pas acceptée de bon cœur par les Canadiens qui semblent, à l'heure actuelle, opter en faveur d'un changement d'ordre politique. La chose s'est produite à tous les niveaux en Nouvelle-Écosse et dernièrement encore, au Nouveau-Brunswick et menace de se produire dans d'autres provinces. La raison en est bien simple, c'est que la population s'inquiète de voir les représentants élus se soucier si peu, semble-t-il, des deniers publics. Elle va voir d'un mauvais œil l'énorme augmentation de titulaires au Parlement.

Je ne fais qu'une seule exception à tout cela; j'approuve l'indemnité du ministre qui dirige actuellement les Postes. Je ne crois pas qu'un seul député de l'opposition puisse qualifier cela d'injuste. Le ministre s'était vu confier une tâche ingrate. Il a dû remettre de l'ordre partout et aplanir les difficultés suscitées par un autre, qui recevait la pleine indemnité ministérielle, alors que lui n'avait que le rang d'un ministre sans portefeuille. C'était injuste et je suis ravi que le bill remédie du moins à une telle injustice. Encore une autre remarque sur le nombre accru de ceux qui entoureront le ministre, ministres d'État, nouveaux secrétaires parlementaires et ainsi de suite; c'est qu'il y aura près de deux fois plus de gens pour se consacrer à la tâche d'oublier.

[M. McCleave.]

J'en arrive maintenant à la disposition du bill sur le service public du Canada et de retraite anticipée des fonctionnaires. Elle est si différente des autres que je me suis demandé tout d'abord pourquoi on l'y avait incluse. L'idée m'est venue qu'elle se rattachait peut-être plus qu'on ne le croyait à la réorganisation du gouvernement et qu'un vaste palier supérieur du service public du Canada pourrait ainsi faire l'objet de nominations par le gouvernement. Bien qu'on ait parlé de retraite, d'après ce que je comprends de cette mesure, il pourrait également se produire des mises à la retraite, c'est-à-dire qu'on montrerait la porte à des fonctionnaires qui ne songeraient nullement à se retirer. C'est un aspect du bill qui nous occupera énormément lorsque nous en étudierons la signification réelle.

Si j'ai raison de croire qu'on pourrait ainsi forcer des fonctionnaires à prendre leur retraite anticipée, cela soulève alors une question importante: le gouvernement serait-il alors en mesure de mettre à pied des hauts fonctionnaires pour les remplacer par ses propres mercenaires. Si c'était le cas—et de ce côté-ci de la Chambre, nous soupçonnons que c'est l'objectif ultime du premier ministre—nous nous y opposerons.

Quoi qu'il en soit, il est une partie de ce bill absolument inacceptable: c'est que des fonctionnaires soient forcés de prendre prématurément leur retraite sur la décision du comité plénier de la Chambre sans qu'aucun représentant des associations de fonctionnaires n'ait l'occasion de faire connaître ses vues sur la mesure. C'est inacceptable. Il y a un an ou deux, j'étais membre d'un comité mixte dont le coprésident était le député d'Ottawa-Est. Nous avons étudié assez longuement différentes modifications très importantes que devait subir une mesure législative sur la Fonction publique du Canada. Cette question revêt la même importance que toute autre dont nous avons traité à cette époque. J'ajouterai que les associations de fonctionnaires et autres devraient avoir la possibilité de comparaître et d'exprimer leurs opinions. L'Alliance de la Fonction publique accepte le principe de cette idée et je la comprends. Il convient aussi d'ajouter qu'on doit étudier les ramifications pour établir si ces associations parlent au nom de leurs membres ou si, comme cela se produit souvent à Ottawa, c'est une poignée qui parle au nom d'une multitude.

● (8.30 p.m.)

Pour terminer, ce projet de loi me surprend et, à nouveau, je mets en cause l'abominable forme sous laquelle on nous le présente. Je ne compte pas pousser plus avant le rappel au Règlement dont des députés de tous les partis et votre décision, monsieur l'Orateur, se sont si bien chargés. Je signale que lorsque nous étudions un bill contenant des promulgations et portant l'abrogation d'articles qui sont remplacés par d'autres dispositions et annexes, on nous demande à nous, les parlementaires, de faire énormément de concessions. Je crois qu'il est absolument incompatible avec le principe même du Parlement d'y présenter un projet de loi de cet acabit.